



LILLE GRAND PALAIS
20, 21 & 22 JUIN 2023

LILLE
GRAND
PALAIS

JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION



Atelier « L'avenir du gaz dans les bâtiments »

Mardi 20 juin / 14H30-16H00

Intervenants :

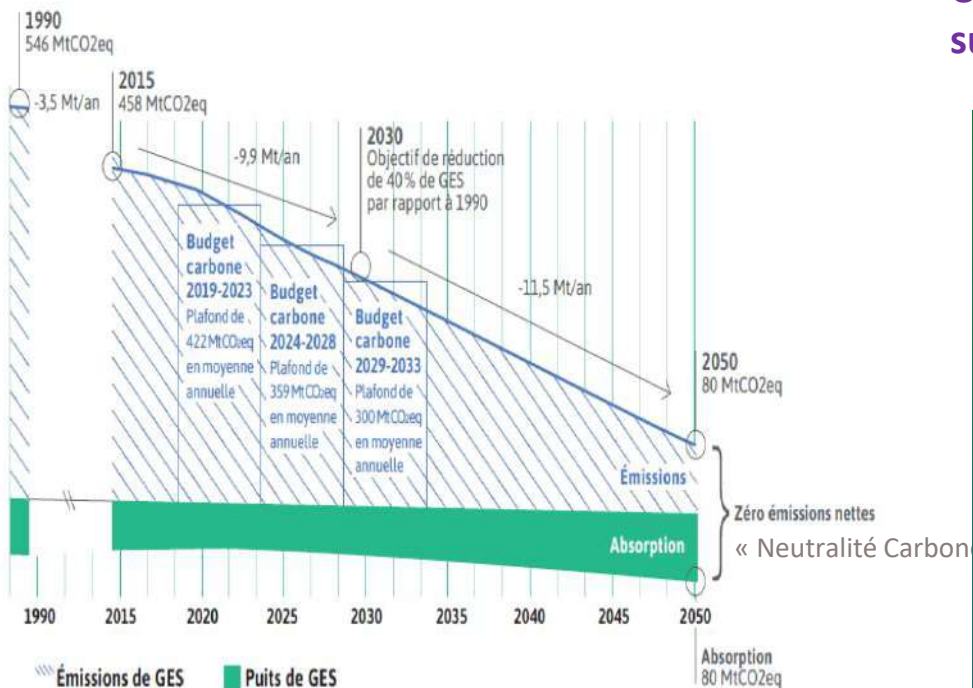
- Audrey GALLAND, Directrice Générale de France Gaz Liquides
- Brice FEBVRE, GRDF, Directeur Marché Grand Public
- Jean-Charles COLAS-ROY, Président de l'association COENOVE
- Romain RUILLARD, Directeur Général de l'association PG
- Jean-Christophe REPON, Président de la CAPEB
- Jean-Claude RANCUREL, Président des Métiers de la Couverture & Plomberie-Chauffage
- Les Conseillers Professionnels des Métiers de la Couverture & Plomberie-Chauffage

Les éléments de contexte

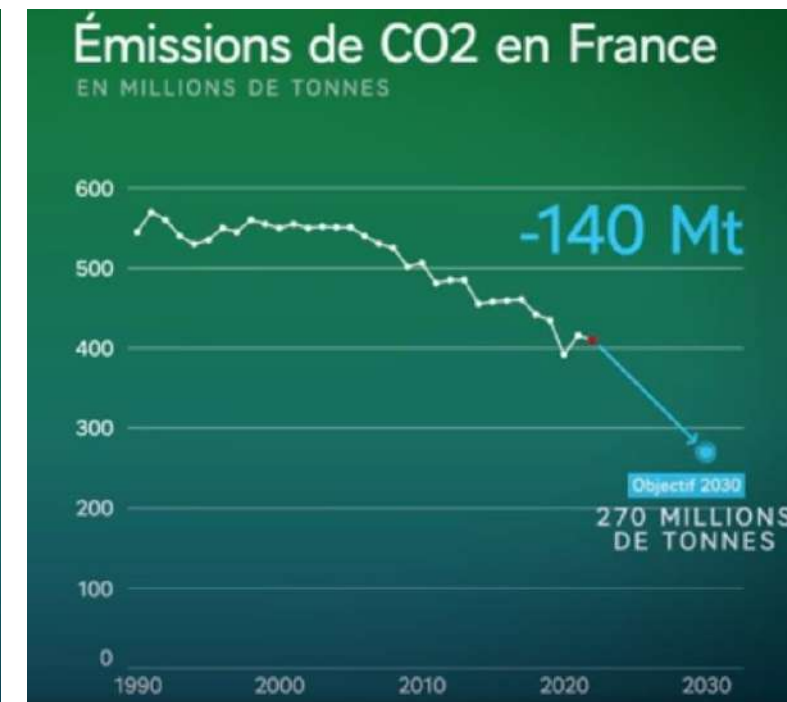
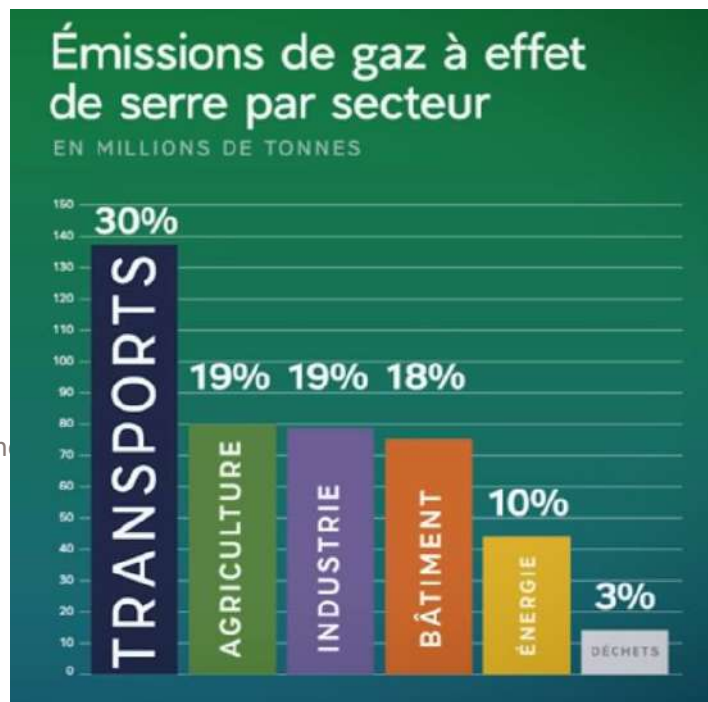


La route vers la neutralité carbone de 2050 (Stratégie Française Energie Climat) passe par l'atteinte des objectifs « Fit for 55 » de 2030

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français
entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



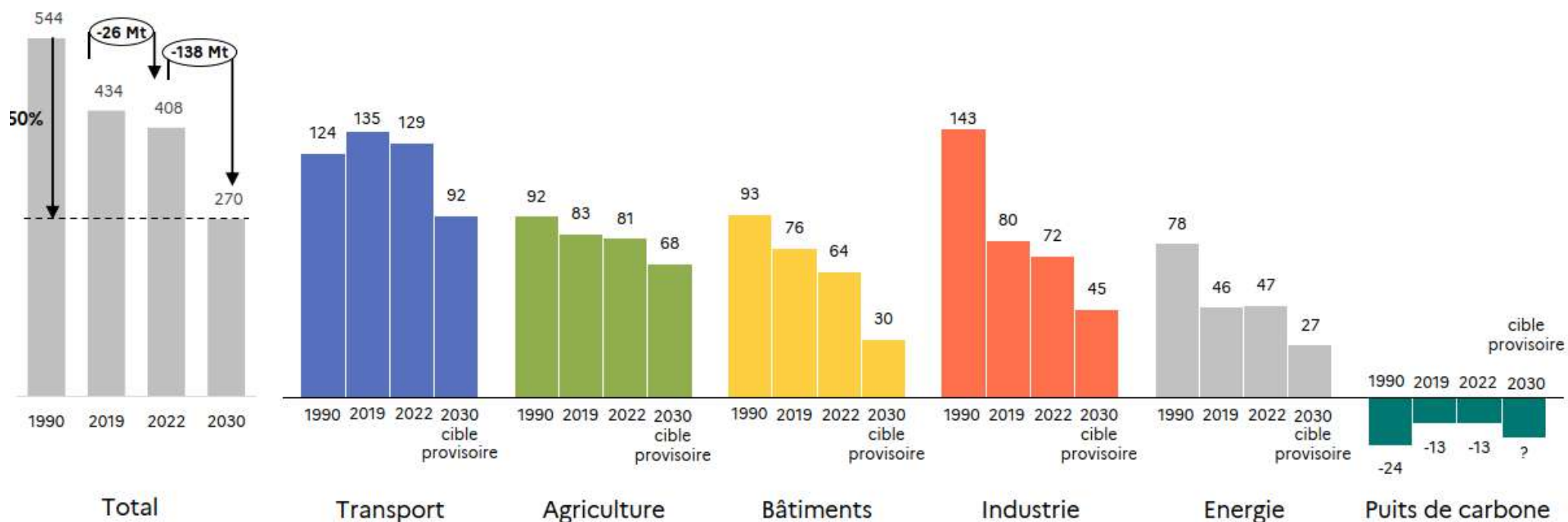
Un objectif de réduction de -140 Mt pour 2030 en France sur l'ensemble des secteurs



Le Conseil National de la Transition Énergétique du 22 mai dernier a fixé des cibles par secteur

Répartition de l'effort par secteur

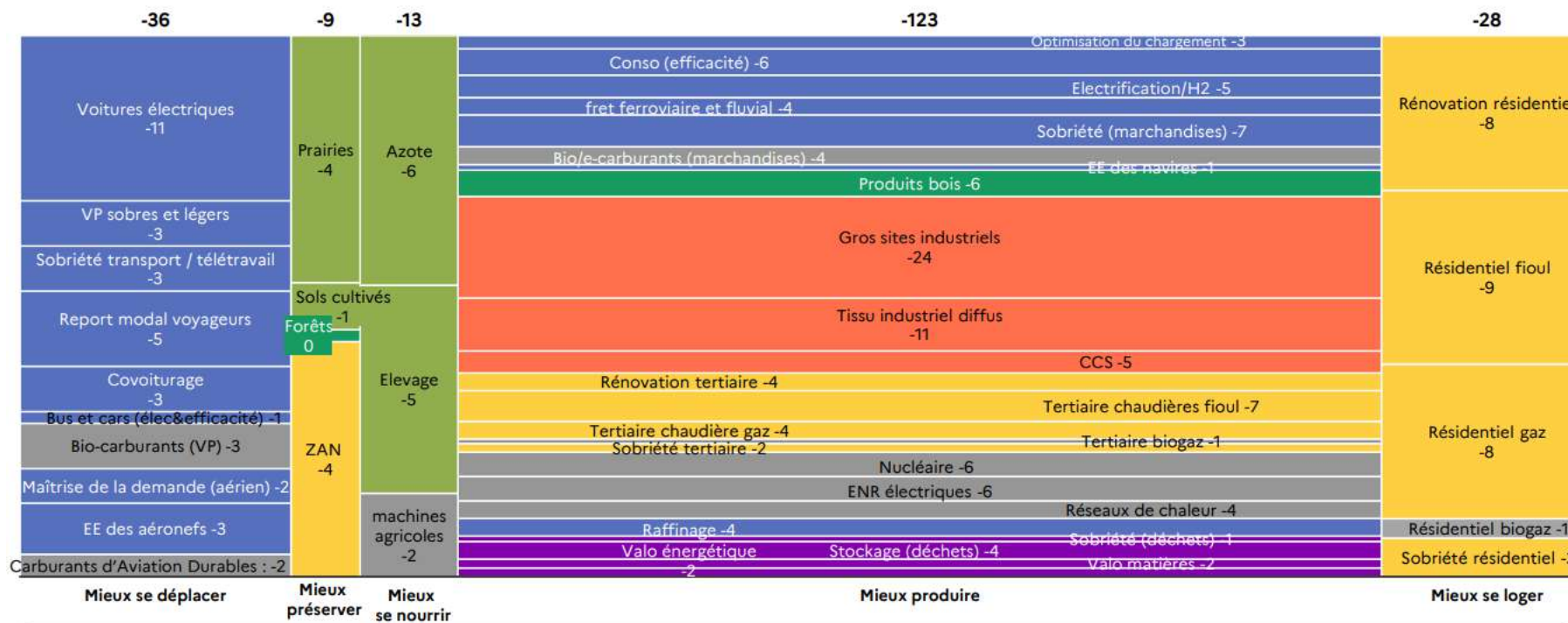
Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030 (en MtCO₂e/an)



Sources : CITEPA - Nota - Transports base sources internationales

Des propositions d'actions, ciblant notamment sur le bâtiment la réduction des consommations gaz par une mesure d'interdiction de vente de nouvelles chaudières gaz en résidentiel et tertiaire

Plan d'action pour atteindre nos objectifs 2030 : un projet collectif

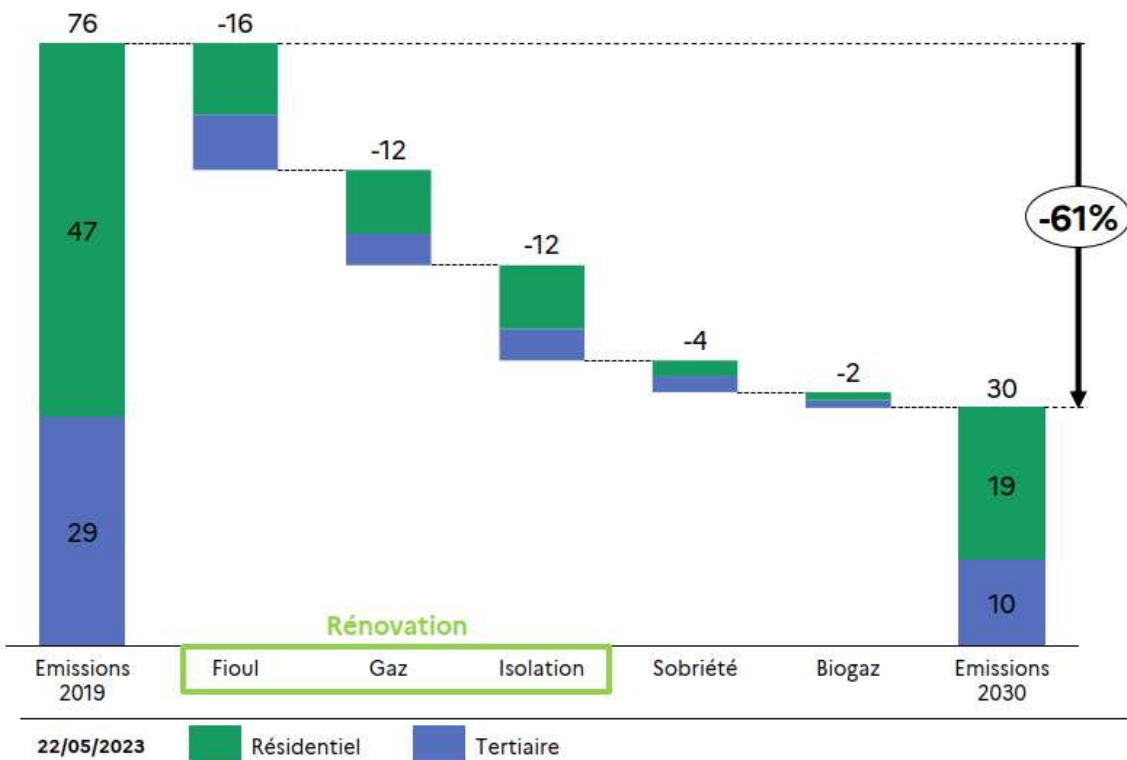


Trajectoire Bâtiment proposé par le Secrétariat Général à la Planification Energétique



Secrétariat Général à la Planification Ecologique

Bâtiments



Hypothèses globales :

- Suppression de 75% des chaudières fioul d'ici 2030
- Réduction du chauffage au gaz d'environ 20%
- Isolation ambitieuse des bâtiments restant chauffés aux fossiles
- Poursuite des efforts de sobriété équivalents à ceux constatés cet hiver
- 15% de biogaz dans le réseau

Installation de nouvelles chaudières
au gaz interdites

- 30 à - 40% des besoins thermiques

= seulement 6 TWh alloué de biogaz
dans le bâtiment

Une concertation du 5 juin au 28 juillet - Des questions particulièrement orientées



Pour avancer sur ces pistes de travail, une concertation destinée à recueillir largement les avis des parties prenantes est lancée pour une durée de trois mois, du 5 juin au 28 juillet.

Cette concertation permettra à tous les acteurs de s'exprimer : professionnels du bâtiment, énergéticiens, associations de consommateurs, acteur du logement social, associations de collectivités, acteurs du dispositif des certificats d'économies d'énergie, associations de propriétaires, de locataires, acteurs du logement social, acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, associations de défense de l'environnement, acteurs du monde économique ainsi que tout citoyen qui souhaite prendre part à la concertation.

Après une première réunion de lancement, des réunions en ligne permettront d'aborder les différents enjeux posés dans la concertation.

Toutes les parties prenantes peuvent également participer à la concertation en rédigeant des contributions écrites d'ici au 28 juillet dans le formulaire sur le site internet du ministère (www.ecologie.gouv.fr/concertation-decarbonation-des-batiments).

Sur la base des contributions reçues, les ministères de la Transition énergétique, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Ville et du Logement proposeront les suites qu'ils entendent donner à cette concertation à l'automne.

L'organisation de la filière Pour défendre le gaz



Échanges avec la salle



Le mot de conclusion

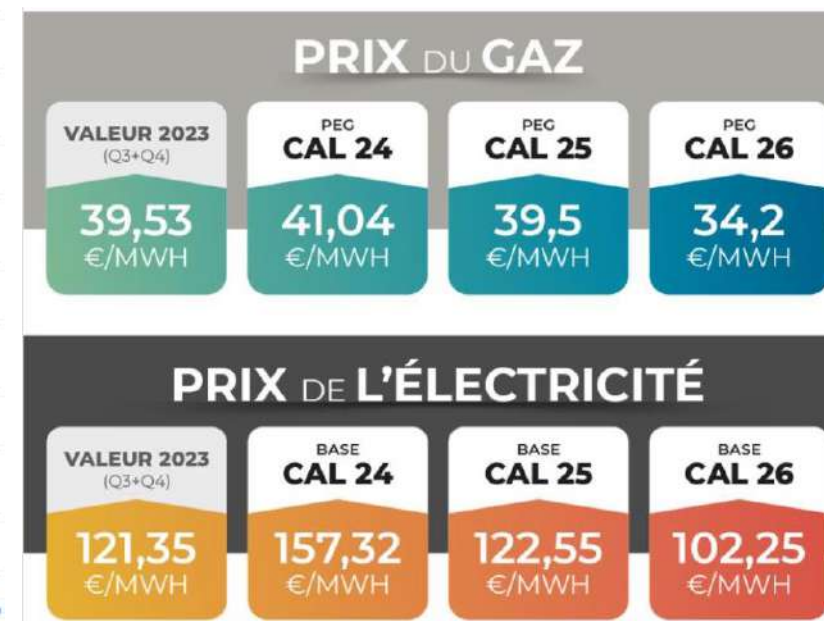
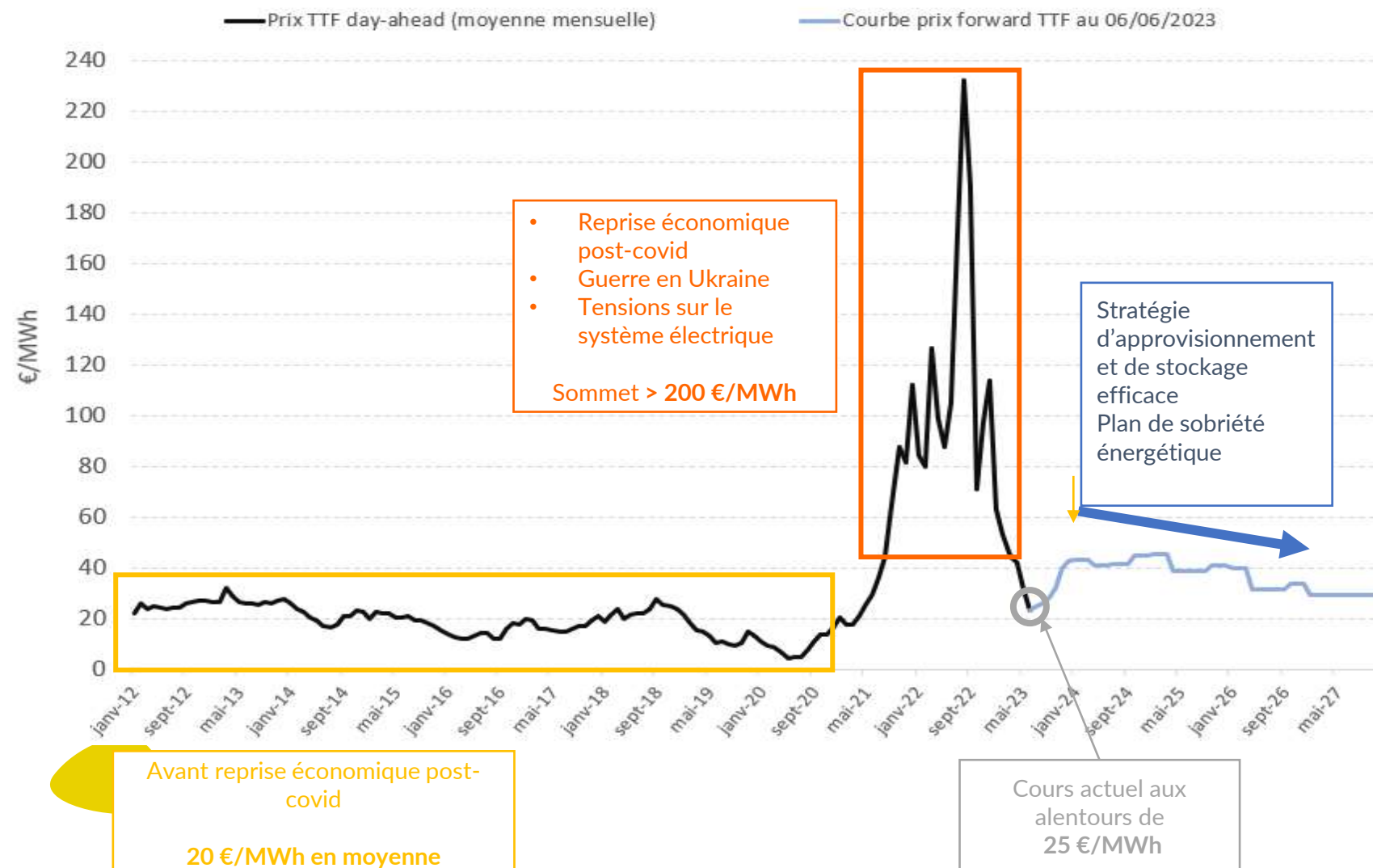


Annexes

(illustrant certains points pouvant être évoqués en séance)

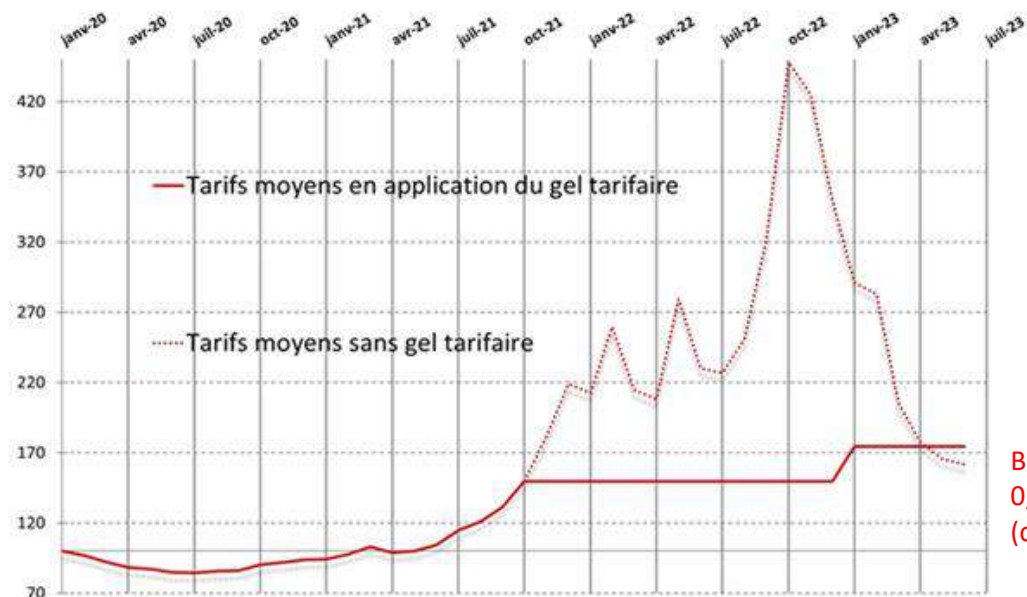


Evolution des prix du gaz sur les marchés (historique et prix à terme)



Source : PWE CONSULTING

Fin des Tarifs de Vente réglementés au 1^{er} juillet & création d'un Prix Repère de vente publié par la CRE



Bouclier tarifaire
0,1036 €TTC/kWh
(chauffage)

Grille du prix repère de vente du gaz naturel pour juin 2023 sur la zone de GRDF

	Cuisson/eau chaude		Chauffage	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement (en €/an)	85,32	100,58	203,40	249,48
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,08846	0,11620	0,07035	0,09446
Prix kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,08593	0,11316	0,06444	0,08737
Prix kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,09395	0,12278	0,08235	0,10886

Évolution en base 100 depuis janvier 2020 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes

Tarifs réglementés de vente de gaz naturel (TRV) extinction au 30/06/2023

- Prix fixés par les **pouvoirs publics**, sur proposition de la CRE
- Proposés par les **fournisseurs historiques** :
 - ENGIE
 - Entreprises locales de distribution (ELD)



Offres de marché

- Prix fixés librement par le **fournisseur**, avec 3 types de contrats possibles :
 - Indexés sur les TRV
 - Fixes sur une durée déterminée
 - Indexés sur le marché ou une formule spécifique
- Proposées par tous les fournisseurs de gaz :
 - les **fournisseurs historiques**
 - et les **fournisseurs alternatifs**

- Pas de coupure
- Pas de changement de compteur

Les clients n'ayant pas changé d'offre à la date d'échéance du 1^{er} juillet 2023
se verront **orientés automatiquement sur un contrat « offre de bascule » de leur fournisseur actuel.**

Contrat de fourniture biométhane – Données au 6/6/2023



Exemple d'une maison individuelle type de 1985, de 100 m² et située à Lille (H1)

	 Tarif réglementé						
% de biogaz	0%	100%	100%	100%	50%	10%	5% à 100% (via option gaz vert+*)
Total facture TTC (abonnement + consommation)	2 241 €	Prix variable : 2 646 € Prix fixe : 2 554 €	2 668 €	2 407 €	2 241 €	2 440 €	5% de GV : 2 290 € 100% de GV : 2 461 €
Écart TRV	N/A	Prix variable : + 18% Prix fixe : + 14%	+ 19%	+ 7%	0%	+ 9%	+ 10% pour 100% de gaz vert



**Données illustratives
en date du
06/06/2023**

Source : comparateur du médiateur de l'énergie

Le gaz vert

1

Une énergie locale
produite en France



2

Une énergie renouvelable
qui répond aux enjeux de la
transition écologique



3

**Une énergie au service des
territoires**
(emplois, agriculture durable,...)



4

**Une énergie compatible avec les
équipements**
(mêmes caractéristiques que le gaz
naturel)



5

Une énergie en plein essor
avec de + en + de sites de
méthanisation sur le territoire



6

Des offres de gaz vert disponibles
proposées par des fournisseurs



2022 
3% de Gaz vert

2030 
20% de Gaz vert

2050 
100% de Gaz vert

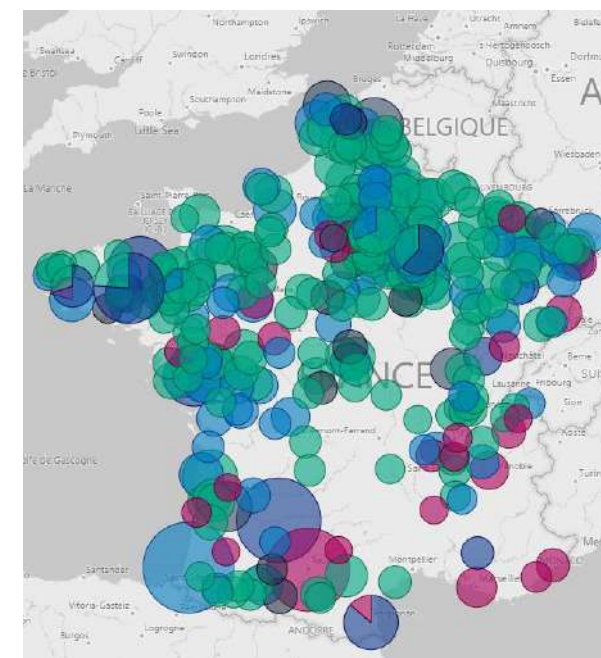
565

sites d'injection
mai 2023

Equivalent de la
consommation de
2,5 millions
de logements neufs

+ 1000
sites d'injection dans les
3 années à venir

10 TWh
de capacité



● Agricole autonome ● Agricole territorial ● Déchets ménagers ● Industriel territorial ● ISDND ● Station d'épuration

Une démarche collective et militante pour contribuer à la promotion du gaz vert

1

Renforcer la notoriété du gaz vert
auprès du grand public

2

Engager et sensibiliser l'ensemble
de la filière gaz dans sa promotion

Volet communication filière



Une démarche, pour l'ensemble des acteurs
de la filière afin de matérialiser leur soutien
et leur engagement dans la promotion du
gaz vert auprès de leurs clients

Volet compatibilité des équipements



Une étiquette pour mettre en avant
la compatibilité des équipements
auprès des clients

Devenez un installateur engagé gaz vert ?

- L'installateur commande des supports sur la boutique
- Lors des RDV clients : il **parle du gaz vert** au client, **colle l'étiquette sur la chaudière** et **donne un flyer gaz vert** au client
- Il **met en avant le gaz vert sur ses supports de communication** : devis, salons, site internet, véhicules...



Commandez vos supports gaz vert



PAC hybride : Le meilleur de la PAC combiné aux avantages du chauffage au gaz

1 équipement, 2 énergies : la PAC hybride incarne le « **mix énergétique à la maison** ».



La PAC hybride est composée :

- d'une **chaudière à très haute performance énergétique (THPE)** de puissance comprise entre 15 et 30 kW
- et d'une **pompe à chaleur air - eau** de puissance inférieure ou égale à 8 kW.

Le tout est par une **régulation intelligente** qui permet d'utiliser l'énergie la plus avantageuse pour le client en fonction du confort souhaité, du prix des énergies ou encore des émissions de CO₂.

COMPATIBLE
**GAZ
VERT**

La PAC hybride est compatible avec le gaz vert,
sans aucun réglage sur l'équipement.

Engagez vous, devenez mentionné

PAC Hybride



LA PAC Hybride : en synthèse.

**Le gaz et
l'électricité font
bon ménage avec
les pompes à
chaleur hybrides.**

Découvrez la **pompe à chaleur hybride**.
Le meilleur de la PAC combiné aux
avantages du chauffage au gaz :
confort, fiabilité et économie d'énergie.



#LeGazVertLavenir
Plus d'informations sur
<https://www.grdf.fr/gazvertavenir>

GRDF

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
Quel que soit votre fournisseur,
l'échangeur de votre système d'habitat, vous faites de 25 à 35 % d'économies d'énergie en remplaçant votre système de chauffage par une pompe à chaleur hybride. L'échangeur de votre système d'habitat est remplacé par une pompe à chaleur hybride. Le remplacement d'une ancienne chaudière
par une pompe à chaleur hybride permet de réduire les émissions de CO2 de 10 à 15 % par an. GRDF effectue un audit de votre système de chauffage et vous propose la solution la plus adaptée à votre situation.
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

- **Large offre technique à disposition de la filière** : 9 fabricants proposent 37 modèles de PAC H.
- **Dimensionnement validé** par les pouvoirs publics : une PAC H bien dimensionnée c'est la garantie d'un devis bien calibré et d'une marge assurée.
- **Aides** : la pompe à chaleur hybride bénéficie des mêmes aides que la PAC air-eau : Jusqu'à 9 000 € en 2023 !
- **Faire la différence** :
 - c'est se différencier de la concurrence et c'est améliorer le taux de transformation commerciale
 - proposer systématiquement un devis PAC H à vos prospects et clients,
- **Une facture énergétique allégée** : quand la régulation de la PAC H intègre le signal Tempo HP jours rouges, cela permet d'avoir un bilan d'exploitation plus favorable qu'une PAC Air / Eau.
- **Une solution de décarbonation** associée à une consommation de **Gaz Vert**